

Garantie des carreaux de tapis en nylon commerciaux

VOXFLOOR garantit ses carreaux de tapis en nylon commerciaux avec une garantie à vie limitée à compter de la date de facturation. En cas d'utilisation normale, lorsqu'ils sont installés et entretenus conformément aux directives d'installation et d'entretien des carreaux de tapis commerciaux VOXFLOOR, disponibles sur le site Web de VOXFLOOR, VOXFLOOR garantit aux consommateurs originaux ce qui suit :

Éléments couverts par la garantie

Usure abrasive :

VOXFLOOR garantit que ses carreaux de tapis en nylon ne perdront pas plus de 10 % du poids des fibres de la surface du poil au cours de leur durée de vie. Cette garantie exclut les carreaux de tapis installés sur des escaliers, dans des zones soumises à des roulettes de chaise inappropriées, aux dommages causés par des patins, des chaussures à crampons et des objets pointus, ainsi qu'aux abus, y compris les dommages causés par des chaussures de sport et une activité anormale. Les dommages causés par l'eau, les dommages volontaires incluant brûlures, déchirures et coupures, ainsi que les résultats d'une installation et d'un entretien inappropriés sont également exclus de cette garantie. Cette garantie couvre uniquement l'usure abrasive (perte de fibres). Les changements d'apparence dus à la salissure, l'écrasement (tassement) ou le miroitement sont exclus de la couverture de la garantie.

Protection antistatique :

VOXFLOOR garantit que ses tapis en nylon ne généreront pas d'électricité statique supérieure à 3,5 KV lorsqu'ils sont testés conformément à la norme AATCC 134, pendant toute la durée de vie du tapis, à condition qu'ils soient correctement installés en intérieur et correctement entretenus, conformément aux directives VOXFLOOR.

Délamination :

VOXFLOOR garantit que l'endos de ses carreaux de tapis en nylon ne se délaminent pas au cours de la durée de vie du tapis, à condition qu'il soit correctement installé en intérieur et entretenu, conformément aux directives VOXFLOOR. Les réclamations pour délamination seront déterminées selon la méthode d'essai Résistance à la délamination ASTM D3936 .

Stabilité dimensionnelle :

VOXFLOOR garantit que ses carreaux de tapis en nylon maintiendront leur stabilité dimensionnelle au cours de leur durée de vie selon le test AACHEN. Cette garantie exclut les carreaux de tapis installés sur des escaliers, dans des zones soumises à des roulettes de chaise inappropriées, aux dommages causés par des patins, des chaussures à crampons et des objets pointus, ainsi qu'aux abus, y compris les dommages causés par des chaussures de sport et une activité anormale. Les dommages causés par l'eau, les dommages volontaires incluant brûlures, déchirures et coupures, ainsi que les résultats d'une installation et d'un entretien inappropriés sont également exclus.

Effilochage des bords :

VOXFLOOR garantit que ses carreaux de tapis en nylon ne présenteront aucun effilochage des bords pendant leur durée de vie à condition qu'il soit correctement installé à l'intérieur et correctement entretenu, conformément aux directives VOXFLOOR. Cette garantie exclut l'effilochage causé par le déplacement d'objets lourds sur les carreaux de tapis, d'événements autres qu'un trafic piétonnier normal, ou de découpes effectuées pour permettre l'accès aux prises au sol ou aux conduits.

Limitation

Cette garantie ne couvre pas :

- Les dégradations ou dommages dus à une utilisation anormale ou à tout dommage non lié à un défaut de fabrication, y compris déchirures, brûlures, accrocs, coupures, inondations, alcalinité excessive, humidité excessive, installation sur escaliers, dommages dus à des agents ou méthodes de nettoyage inappropriés, négligence ou dommages liés au transport ;
- Les abus causés par des équipements sportifs tels que patins à roulettes, bottes de ski ou chaussures de golf ;
- La décoloration différentielle due à l'exposition à la lumière, ombrage, écrasement de fibres, différences de bains de teinture ou salissure ;
- Toute condition qui aurait été visible lors de l'inspection avant l'installation ;
- Toute condition résultant d'un usage autre que l'usure normale ou d'un usage non prévu par le produit ;
- Tout problème lié à l'humidité et à l'alcalinité du support. Les tests d'humidité et de pH ne sont pas de la responsabilité de VOXFLOOR.
- Tout problème ou dommage lié à l'utilisation d'adhésifs ou de techniques/conditions d'installation non recommandées.

Obligations de l'acheteur/utilisateur final :

1. Contacter un revendeur autorisé ou un représentant commercial pour un service de réclamation pendant la période de garantie.
2. Soumettre un avis de réclamation avec une preuve d'achat valide, une description détaillée du problème et des photos montrant le défaut.
3. Conserver des échantillons complets et les fournir pour révision/test si nécessaire.
4. Soumettre une description détaillée des zones réparées, si la réparation selon les suggestions de VOXFLOOR n'est pas efficace

Obligations de VOXFLOOR

1. Répondre dans un délai de dix (10) jours ouvrables après réception de la réclamation.
2. Si un défaut couvert est constaté, VOXFLOOR réparera la zone concernée. Si la réparation n'est pas commercialement réalisable, VOXFLOOR peut remplacer le carreau de tapis concerné par un produit disponible ou rembourser le prix d'achat proportionnel de la zone affectée. La responsabilité de VOXFLOOR est limitée au remplacement ou au remboursement et n'inclut pas les dommages spéciaux, indirects, accessoires ou consécutifs.

VOXFLOOR ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tout dommage accessoire, indirect, spécial ou consécutif. La garantie, le recours et les limites de responsabilité énoncés aux présentes remplacent expressément et excluent toutes les autres garanties, recours et responsabilités, qu'ils soient explicites ou implicites. VOXFLOOR ne fait aucune autre déclaration ni garantie, expresse ou implicite, et rejette par la présente toute autre garantie pouvant découler de l'application de la loi, y compris, sans s'y limiter, toute garantie de qualité marchande ou d'adaptation de ses produits à un usage particulier.